



Courriel : mairiedecos@orange.fr
 Tél : 05.61.65.39.79
 Fax : 05.61.02.88.62

"Toujours Bien Vivre à Cos" Lettre d'Information – Avril 2023

L'édito de Madame le Maire

Le printemps est là, le moment est venu de faire un point d'information sur l'actualité municipale.

Le budget 2023 a été adopté sans difficulté majeure immédiate malgré un contexte économique tendu. Il faudra cependant faire preuve de vigilance à terme selon les tendances qui se dessineront. Nous avons maintenu, une nouvelle fois, les taux d'imposition aux niveaux votés en 2014 afin de préserver les habitants qui sont eux-mêmes confrontés à l'inflation des prix.

Le changement climatique s'est manifesté en 2022 par une sécheresse ayant sévèrement touché le territoire ariégeois. La procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la commune a été engagée au titre de "sécheresse réhydratation des sols". D'autre part, la Préfecture mobilise les collectivités locales sur le risque d'incendie de forêt en nous rappelant les modalités de l'Obligation Légale de Débroussaillage et en nous donnant les consignes pour l'élaboration d'un Plan Communal de Prévention du Risque d'Incendie de Forêt. J'en appelle à votre vigilance quotidienne sur ce risque d'incendie et vous invite également à réduire vos consommations d'eau pour éviter ou retarder de probables restrictions préfectorales.

En matière de travaux, la réalisation des points d'eau d'incendie de notre schéma communal est en cours. Par ailleurs, une mise à niveau des équipements de l'aire de loisirs-camping est programmée pour l'automne.

Autre point notable d'actualité : la réhabilitation du bâtiment Rouzaud par l'ANA-CEN, débutée en décembre dernier, progresse. Les Cossois sont invités à visiter le chantier le vendredi 12 mai à 17h00.

Au chapitre "Animations", je salue le nouveau Comité des Fêtes : l'année a démarré par deux manifestations qui ont remporté un franc succès : la St-Patrick tout d'abord, le 17 mars oblige, avec un groupe musical fort agréable, puis le vide-grenier du 16 avril gratifié d'un soleil éclatant pour le plus grand plaisir des participants. Et maintenant, rendez-vous pour la fête locale des 8 et 9 juillet !

Les opérations en concertation avec les Cossois intéressés s'enchaînent avec l'appui du Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises : l'embellissement du village avec les plates-bandes fleuries de vivaces de la place de la mairie et du Calvaire, l'amélioration des points d'éclairage public et la conception d'un cimetière paysager.

Autres sujets de préoccupation pour l'équipe municipale :

- qui réfléchit sérieusement sur les modalités prochaines de gestion du camping au départ en retraite de son régisseur Bernard dont la présence quasi-permanente sur le site permet de répondre aux nombreuses sollicitations mais en s'exposant à l'indélicatesse de certains résidents. Nous venons d'en faire la triste expérience avec l'expulsion, non sans peine, de l'un d'entre eux qui continue d'ailleurs d'importuner les premiers touristes de l'année malgré les sommations de la Gendarmerie....
- qui s'implique dans l'élaboration du Plan Local intercommunal Urbanisme et Habitat ;
- qui travaille sur un plan d'adressage de la commune collant au plus près des consignes officielles tout en réduisant autant que possible les perturbations causées aux habitants.

J'en terminerai là en vous invitant à consulter notre site Internet qui vous donnera des précisions sur les différents sujets abordés. Bel été à tous.

Marie-Christine DUBUC, Maire de Cos

Section de fonctionnement	Commune	Camping	Budget de la commune	Section d'investissement	Commune	Camping
Dépenses	259 190	36 208		Dépenses	238 736	47 697
Virement à la section d'investissement	69 386	10 449		Remboursement d'emprunts	15 872	0
Recettes	286 998	40 000		Restes à réaliser	29 726	0
Résultat antérieur reporté	41 405	6 657		Recettes	79 316	5 555
Total section de fonctionnement	328 576	46 657		Virement de la section fonctionnement	286 998	40 000
				Solde d'exécution positif reporté	135 631	31 693
				Total section d'investissement	284 334	47 697
				dont opérations patrimoniales	29 726	

Actualités intercommunales

Urbanisme : Le chantier du plan local intercommunal d'urbanisme et de l'habitat (PLUi-H) engage la phase d'élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document doit définir les orientations, objectifs et engagements des communes de L'agglomération Foix-Varilhes dont la traduction réglementaire (zonage, règlement) constituera le cadre local de planification de l'urbanisme et de l'habitat.

Les conseils municipaux seront fortement sollicités durant l'année 2023 pour préparer le document soumis à débat début 2024. La traduction réglementaire sera alors réalisée afin de mettre le PLUi-H complet (diagnostics, PADD et traduction réglementaire) à l'enquête publique en 2025.

D'ici la fin 2023, les habitants de Cos seront invités à une réunion publique d'information et d'échange sur le PADD.

Accompagnement des aînés isolés : En partenariat avec le CLIC de L'agglomération Foix-Varilhes, l'association non confessionnelle "les Petits Frères des pauvres" organise des visites à domicile et des sorties s'adressant aux personnes en situation d'isolement. Pour bénéficier de cet accompagnement ou pour contribuer à l'activité associative, prendre contact au 07 56 30 90 27 / ariego@petitsfreresdespauvres.fr.

Actualités communales

Sécheresse 2023 : procédure de déclaration de catastrophe naturelle

En 2022, le territoire national a connu un épisode de sécheresse qui a fortement touché le département de l'Ariège.

Au vu de la sollicitation de plusieurs de nos administrés, la mairie a déposé une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès du bureau de la Sécurité Civile au titre de "sécheresse réhydratation des sols". Le dossier sera présenté en commission nationale et, s'il obtient un avis favorable pour cette reconnaissance, nous vous en informerons afin que vous déposiez une déclaration de sinistre auprès de votre compagnie d'assurances.

Plan d'adressage

La loi dite 3S du 21/02/2022 fait obligation aux communes de définir les dénominations des voies publiques et privées et à leur numérotation, en se conformant aux règles de bonne pratique définies au niveau national et d'en assurer la publication légale. La municipalité de Cos a retenu l'option perturbant à minima les pratiques antérieures mais qui a nécessité quelques modifications. Une information détaillée sera diffusée aux habitants de Cos dans les prochaines semaines préalablement à la transmission officielle au fichier national de référence.

Travaux

Le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI) L'année 2023 débute par la réalisation de quatre premiers points d'eau incendie : un poteau d'incendie au Ginestou, un poteau d'incendie à Goudié et deux bornes alimentées par une citerne souple de 30 m³ au camping et sur le chemin de Rieutort. Seront ensuite programmées la mise en place des citernes de Barthe et de Lubenac. Concernant les citernes souples, leur multiplication notable dans le département ne permet plus au SDIS d'en assurer le remplissage, ce qui explique le délai prolongé de mise en eau des citernes mises en place. Le SMDEA met au point un dispositif en lien avec le SDIS pour assurer ce remplissage.

Si le principe d'une pause des investissements de la commune a été retenu pour 2023, la nécessité d'une mise à niveau des équipements de l'aire de loisirs-camping s'est imposée pour une mise aux normes du traitement des eaux usées du camping, une sécurisation de l'accès au camping (barrière à digicode, logiciel de gestion des réservations) et une réfection du bassin de baignade (filtration, revêtement de la plage). Un programme de travaux a été monté pour un montant total de 112 k€ (traitement eaux usées 60 k€, sécurité accès 15 k€, bassin de baignade 37 k€) afin de solliciter des aides auprès de l'Etat et du Conseil départemental à hauteur de 52%, la part autofinancée par la commune s'élevant à 54 k€.

Les études préalables au projet de création du cimetière sont programmées courant 2023 : étude hydro-géologique et relevé topographique du terrain communal situé au Rieutort, en vue d'une programmation financière des travaux d'ici la fin de la mandature. La commune s'oriente vers un aménagement paysager champêtre s'inscrivant dans la ligne de la sobriété écologique et de l'adaptation climatique. Un partenariat scientifique avec l'ANA-CEN et le PNRPA est envisagé en vue de réaliser cet équipement tout en valorisant la biodiversité locale. Un groupe projet sera constitué avec les habitants volontaires pour contribuer à la conception de ce cimetière.

Eclairage public

L'extinction nocturne de l'éclairage public de 0 h à 6 h est opérationnel depuis la fin mars. Une réflexion sur l'amélioration des points d'éclairage sera conduite sur un premier secteur, Goudié-Barthe, en concertation avec les habitants concernés.

Agenda

- | | |
|-----------------|--|
| 8 mai : | Célébration à 17 h suivie d'un vin d'honneur |
| 12 mai : | Invitation de l'ANA-CEN Ariège à visiter le chantier de l'aménagement du bâtiment Rouzard, à 17h |
| 8 - 9 juillet : | Fête du village organisée par le Comité des Fêtes |